

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ
SOCAMIL
2025 -2027

Table des matières

Préambule	2
1. Notre politique d'accessibilité numérique et l'organisation en découlant	2
2. Notre équipe affectée à l'accessibilité numérique	2
3. Formation et sensibilisation	3
4. Nos ressources externes	3
5. Nouveaux projets	3
6. La contractualisation de nos exigences	3
7. Évaluations et mesures correctives	3
8. Bilan des plans d'actions annuels.....	4
9. Durée du schéma pluriannuel.....	4

Préambule

Ce document vise à présenter le schéma pluriannuel de mise en accessibilité établi par la société SOCAMIL, éditeur des sites <https://actu.maregion.leclerc/> et <https://www.cdixvins.fr/>, conformément aux dispositions de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne et de l'ordonnance n° 2023-859 du 6 septembre 2023 venant modifier l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et créer un article 47-1

Dans le cadre de cette stratégie, le présent schéma pluriannuel expose les mesures adoptées par la Société SOCAMIL.

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2025 à 2028. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

1. Notre politique d'accessibilité numérique et l'organisation en découlant

1. La démarche

La démarche de la Société SOCAMIL est de veiller à ce que chacun dispose librement des mêmes accès aux services numériques. A cet effet, notre stratégie numérique globale au niveau de l'enseigne E.Leclerc mais également au niveau de la société la Société SOCAMIL, intègre une démarche en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap tant dans le cadre d'une mise à jour que des projets de développement et créations de sites internet et applications dans ce domaine. Cette tâche est pilotée par le Service Juridique et le Département Communication, avec notamment mise en place de l'organisation suivante :

- désignation d'un Référent Accessibilité Numérique : Le Responsable Juridique de la SOCAMIL
- mise en place au besoin de réunions de suivi faisant intervenir les collaborateurs des différentes Directions concernées.

Cette organisation pourra être adaptée en fonction des besoins nouveaux qui seraient identifiés.

2. Modalités de contrôle

L'accessibilité des services de communication au public en ligne est contrôlée lors de leur mise en place puis progressivement lors de la mise en conformité.

3. Modalités de traitement des demandes des usagers

A l'occasion de ses travaux de mise en conformité du site, la Société SOCAMIL met en place une fonctionnalité permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler les difficultés rencontrées ou axes d'amélioration identifiés. D'ores et déjà, les utilisateurs concernés peuvent envoyer leur signalement à l'adresse suivante: contact.accessibilite@socamil.leclerc. Une procédure de suivi globale devra être étudiée.

2. Notre équipe affectée à l'accessibilité numérique

Le Référent Accessibilité Numérique est rattaché à la Direction Générale.

Les missions du Référent Accessibilité Numérique sont d'établir un schéma pluriannuel de mise en accessibilité, planifier les audits et Mettre en place des indicateurs de suivi de l'accessibilité numérique.

Les évolutions éventuellement nécessaires quant aux missions et aux ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique seront décidées sur la base d'une évaluation constante des avancées obtenues dans ce domaine.

3. Formation et sensibilisation

La Société SOCAMIL veille à ce que ses salariés et plus généralement ses intervenants (prestataires, sous-traitants, etc) soient informés de la nécessité d'intégrer l'accessibilité numérique comme une finalité à atteindre dans les projets de développement ou de mise à jour de ses outils numériques.

Par ailleurs des échanges ont lieu avec nos intervenants et prestataires du domaine numérique, en vue d'attirer leur attention sur le caractère majeur du sujet de l'accessibilité numérique.

4. Nos ressources externes

La Société E.Leclerc fait appel à des prestataires externes pour :

- la réalisation de prestations de conseil,
- la réalisation de services d'audit, de développement et de mise en conformité, des sites et applications de la Société SOCAMIL.

Ces prestataires externes du type Ethic First sont retenus en considération de leur spécialisation et de leur domaine d'expertise.

5. Nouveaux projets

Désormais, chaque nouveau projet prend en compte l'accessibilité numérique, notamment par la sensibilisation des collaborateurs à se conformer aux normes d'accessibilité, et la contractualisation d'un engagement des prestataires sur le sujet.

6. La contractualisation de nos exigences

Les nouveaux prestataires dont les services ont un impact sur l'accessibilité numérique des services de communication en ligne sont informés de l'exigence de conformité aux normes et une disposition contractuelle est insérée dans les accords.

7. Évaluations et mesures correctives

Les sites et applications de la Société SOCAMIL disponibles à date ont fait l'objet d'une évaluation d'accessibilité. Des audits seront poursuivis sur les années à venir sur les développements d'évolutions de ces services ainsi que sur tout projet de nouveau site ou application.

En fonction des évaluations de conformité, une priorisation sera établie en tenant compte de la fréquentation du site ou de l'application concernée, ainsi que de la faisabilité de la mise en conformité. Les actions correctives planifiées doivent être intégrées aux plans annuels.

8. Bilan des plans d'actions annuels

Le premier plan d'action annuel est actuellement en cours de rédaction.

Il sera évalué à son échéance et son bilan sera publié.

9. Durée du schéma pluriannuel

Le présent schéma est mis en place pour une durée de 3 ans courant à compter de la date à laquelle il a été établi.

Date du document : 18/06/25